

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

Nombres de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 2

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15/04/2026

Date de publication de la convocation :
16/04/2026

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni à la **Bastide Pisan**, sous la présidence de Madame Isabelle FARNET RISSO, présidente.

PRESENTS :

Isabelle FARNET RISSO – Bernadette BOUCQUEY – Eric MOREAU-
Mohamed MERAKCHI – Bénédicte FRERET – Esmeralda PIERQUIN-
–Caroline BOROWIEC- Colette NORTES- Marie-Josée LECOQ-
PERROT- Stéphane PEYNE- Christophe COMET- Marie-Claude
VITON- Jean-Yves JOSEPH-

POUVOIRS :

Michel MEDE à Bernadette BOUCQUEY

Laïs DURAND à Bénédicte FRERET

EXCUSEE :

SECRETARE de SEANCE : Valérie FRECHIN

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en section de fonctionnement à **170 732,13 €**, et la section **d'investissement** à **22 138.68 €**.

Le rapport de présentation adressé aux membres du conseil d'administration présente le détail du budget et les évolutions par rapport au budget précédent.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 21 avril 2026 ;
 Vu le projet du budget primitif pour l'exercice 2026 ;
 Vu le rapport de présentation du budget 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'affecter comme suit le résultat de clôture de l'exercice 2025:

D'APPROUVER le budget primitif 2025 du CCAS arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

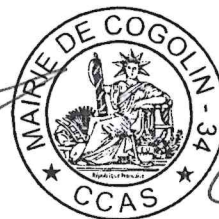
| Dépenses | Montant | Recettes | Montants |
|--|---------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Dépenses courantes | 48 032,13€ | Subventions | 141 500,00 € |
| Frais de personnel | 115 100,00 € | Recettes exceptionnelles | 00,00 € |
| Autres charges de gestion courante | 4 500,00 € | Produits spécifiques (chap77) | 2 000,00 € |
| Charges exceptionnelles | 100,00 € | Produits des services et du domaine | 100,00 € |
| Dépenses totales réelles | 167 732,13 € | Total recettes réelles | 143 600,00 € |
| Opérations d'ordre (transferts entre sections) | 3 000,00 € | Résultat N-1 reporté | 27 132,13 € |
| Total général | 170 732,13 € | Total général | 170 732,13 € |

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|------------------------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Solde d'investissement N-1 reporté | 0,00 € | Solde d'investissement N-1 reporté | 14 138,68 € |
| Immobilisation incorporelles | 1 000,00 € | Autres immobilisations financières | 5 000,00 € |
| Immobilisation corporelles | 16 138,68 € | Opérations d'ordre entre sections | 3 000,00 € |
| Autres immobilisations financières | 5 000,00 € | | |
| Total | 22 138,68€ | Total | 22 138,68 € |
| Restes à réaliser | | | |
| Total général | 22 138,68 € | Total général | 22 138,68 € |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**

La présidente
Pour le Maire
L'Adjoint délégué


Isabelle FARNET RISSO



La secrétaire


Valérie FRECHIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr